

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DJS 116 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française d'Escrime pour l'organisation des éditions 2018 du Challenge International de Paris et du Challenge SNCF Réseau - Trophée Monal.

M. Jean-François Martins, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française d'Escrime ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François Martins au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la Fédération Française d'Escrime (16301/2018_00308), 36, avenue du Général de Gaulle à Bagnolet (93170) au titre des éditions 2018 du Challenge International de Paris et du Challenge SNCF Réseau - Trophée Monal organisées au stade Pierre de Coubertin (16^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 657481, rubrique 326, Mission 3260005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO